Réf. Farde e-Assemblées : 2644754

N° OJ : **30**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/03/2025

Objet : Contrat de Quartier Durable "Versailles" : Opération 3.1 "Made in Versailles".- 2ème édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Octroi de subside.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 3.1 "Appel à initiatives locales Made in Versailles" figure au programme du Contrat de Quartier Durable Versailles, adopté par le Conseil communal le 5 septembre 2022 et approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 8 décembre 2022, dont notification à la Ville de Bruxelles en date du 3 janvier 2023 ;

Considérant que cette opération, pilotée par la cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir et encourager des initiatives locales par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Versailles ;

Vu sa décision du 27 mai 2024 d'adopter le règlement du deuxième appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles" ;

Vu sa décision du 18 novembre 2024 d'octoyer un subside de 59.011,40 EUR aux lauréats du 2ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Versailles », dont 2.425,40 EUR pour « Versailles op avontuur » par l'asbl Petits débrouillards/Curieuzeneuzen ;

Considérant que le projet « Versailles op avontuur », initialement porté par l'asbl Petits débrouillards/Curieuzeneuzen mais géré par l'habitante Ann Deraedt, sera finalement porté et géré par cette dernière sans supervision administrative de l'asbl, aux mêmes conditions que précédemment ;

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer un subside de 2.425,40 EUR à Madame Ann Deraedt pour son projet « Versailles op avontuur » dans le cadre du deuxième appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles" du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Considérant que les crédits nécessaires au versement des 2 avances, à savoir 50% et 30% du subside octroyé conformément au règlement de l'appel à projets, sont inscrits à l'article 93022/33101 du budget ordinaire de 2025, sous réserve de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle ;

Considérant que l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Versailles » du Contrat de Quartier Durable Versailles est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 :
Un subside de 2.425,40 EUR, dont 1.940,32 EUR pour les avances de 80% à l'article 93022/33101 du budget ordinaire de 2025 (sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de tutelle), est accordé à Madame Ann Deraedt pour son projet « Versailles op avontuur » dans le cadre du deuxième appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles" du Contrat de Quartier Durable Versailles, est adopté.

Article 2 :
La dépense est financée par un subside.

Annexes :

Notification approbation subsidiation CQD Versailles (BIL) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)